

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Petite bourse en faveur des oisifs. — Division dans le sein du ministère français. — Expérience de la voiture-diligence. — Situation des armées belligérantes en Espagne. — Modifications au tarif des douanes françaises. — Distribution des prix aux élèves du Conservatoire. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, 4 avril. — Les ministres ont présenté aujourd'hui aux chambres un projet de loi qui met un impôt sur le sucre indigène. Ce projet est destiné à faire scandale, à cause des mesures vexatoires et brutales imaginées par M. d'Argout pour assurer le paiement de la taxe.

Depuis quelque temps on voyait réunis dans le jardin du Palais-Royal, à une heure convenue, des gens de tous les âges, la plupart mal vêtus, et attendant l'arrivée d'élégants fashionables qui venaient au rendez-vous quérir la signature de ces individus en guenilles. Cette réunion était à la fin connue sous la qualification de *petite bourse instituée en faveur des oisifs*. Que se passait-il dans ce mélange d'hommes aux manières si opposées? Il paraît qu'il ne s'agissait de rien moins que de la ruine des maisons de commerce les plus florissantes. Voici comment les opérations se traitaient entre eux.

Là, de très-obligés compères souscrivaient ou acceptaient des billets ou lettres de change au profit d'un endosseur qui, comme lui, recevait du créancier factice 15 ou 20 sous par chaque signature donnée en blanc; il en est même qui ont consenti à accepter plusieurs valeurs, moyennant un litre de vin et un morceau de fromage.

Dès que les élégants étaient parvenus à ramasser d'assez nombreuses valeurs, ils se retiraient pour les faire escompter, disaient-ils, dans l'intérêt de l'association commune, et afin de rassurer les souscripteurs par trop timorés, ils remettaient en échange un aval de garantie, avec promesse de faire les fonds à l'échéance.

Ces manœuvres habiles ont malheureusement eu quelques succès dans la capitale, à Lion, à Bordeaux, à Marseille, à Rouen, et dans d'autres grandes villes de commerce, et jusqu'à Falaise, où un bonnetier a pris une de ces lettres de change de six mille francs comme provenant d'une maison de banque. Dès que la méprise a été reconnue, l'honnête marchand a rendu plainte, en indiquant de quelle source lui venait cette traite, revêtue de signatures d'hommes de paille, logés dans des maisons garnies, où ils ne possèdent que les haillous qui les couvrent; encore tous ceux signalés avaient-ils déjà pris la fuite.

Mais la police et M. Dieudonné, juge d'instruction, déléguèrent M. le commissaire de police Blavier, qui a déployé le zèle le plus louable pour parvenir à découvrir la retraite de ces individus, onze déjà sont arrêtés et mis sous la main de la justice. On évalue à plusieurs centaines de mille francs les valeurs signées en blanc pour être mises en circulation. C'est aux négociants, marchands et banquiers à se mettre en garde contre de telles manœuvres.

Le même commissaire de police a aussi mis en état d'arrestation huit individus signalés comme se livrant aux attaques nocturnes contre les passants.

(Gazette des tribunaux.)

— On lit dans la *Revue des deux Mondes* :

Un premier germe de division a éclaté, il y a peu de jours, dans le conseil, au sujet de deux projets de loi que le dernier cabinet s'était engagé à présenter à la chambre dans cette session; savoir: le projet qui donne le domaine de Rambouillet en apanage au duc de Nemours, et une loi qui ouvre un crédit d'un million à la liste civile pour la dote de la reine des belges. La discussion de ces projets était venue à son tour dans le conseil, on a été fort étonné de voir M. Thiers s'opposer avec véhémence à la présentation. M. Thiers était soutenu par M. Passy, M. Pelet et M. Sauzet. Il avait pour adversaire M. de Montalivet et M. le maréchal Maison. On assure que cette séance, fort orageuse, se termina par quelques propos assez vifs.

Les lettres de la frontière confirment ce que les journaux ont annoncé sur la nature de l'intervention anglaise en Biscaye. Une croisière active sur la côte, sera suivie, au besoin, de débarquements de troupes et d'artillerie, pour éloigner les carlistes de tous les points du littoral. Le plan des généraux espagnols et du général Evans est maintenant de cerner entièrement les troupes de don Carlos et d'empêcher qu'elles ne reçoivent aucun secours, soit de l'intérieur de l'Espagne, soit de la mer. Ils tracent autour

d'elles un cercle de baïonnettes qui sera bientôt complété par l'occupation du Bastan. — Les habitants de Roncal ont saisi à des contrebandiers 25 charges de munitions de guerre destinées aux carlistes.

Hier a eu lieu aux Champs-Élysées un dernier essai de la voiture diligence, avec chargement en contre-bas de caisses, qui doit faire le service de Paris à Rouen. Cet essai a parfaitement réussi. La voiture, chargée de vingt-quatre personnes et de plus de 2,000 kil. a parcouru deux fois l'espace compris entre l'arc de triomphe et la place de la Concorde, et en lui faisant faire les mouvements les plus brusques, sans que les ressorts, malgré leur légèreté, aient éprouvé la moindre rupture. Aussi le problème du chargement en contre-bas est-il désormais résolu. On pourra se mettre en route avec la certitude d'arriver sain et sauf à destination, et dans des voitures excessivement douces et commodes.

SITUATION MILITAIRE DE L'ARMÉE DE LA REINE ET DE CELLE DE DON CARLOS.

Au moment où une nouvelle campagne va s'ouvrir, le rapport suivant que nous empruntons au *Journal des Débats* présente un haut intérêt :

Une quatrième campagne va s'ouvrir dans les provinces du nord de l'Espagne. Nous doutons qu'elle soit décisive, qu'elle termine enfin cette lutte acharnée; mais elle doit certainement avoir pour les deux partis des conséquences bien plus graves encore que les précédentes.

L'insurrection en est à sa quatrième année, et à chaque nouvelle campagne, il faut malgré nous en convenir, on la retrouve plus vivace, plus aguerrie, plus nombreuse, mieux organisée, mieux fournie de munitions, de cavalerie et de canons. Il est vrai qu'elle n'a pas franchi l'Ebre, envahi les Castilles, marché sur Madrid. Mais déjà elle a usé six ou huit généraux à réputation, coûté des millions à l'Espagne, cruellement décimé ses meilleurs soldats, et déjà il a fallu renouveler par deux fois l'armée qui devait la soumettre.

Tandis que des bandes nombreuses, opiniâtres, toujours poursuivies et jamais atteintes, infestent la Catalogne, le bas Aragon, le nord de Valence, la Manche, une partie de la Vieille Castille, de la Galice et bientôt les Asturies; tandis que ces bandes, dissimulées sur une vaste étendue de pays, entraînent à une incessante et vaine poursuite la moitié des forces de l'Espagne, l'insurrection de Navarre présente une masse agglomérée de 36,000 hommes, une véritable armée, régulièrement organisée par divisions et par brigades, opérant avec entente de la guerre, mettant tout à la fois en œuvre les principes de la stratégie et la pratique audacieuse des guérilleros; inexpugnable dans ses propres localités, toujours prête à détacher des expéditions imprévues qui vont porter au loin le désordre et l'effroi; tenant enfin en échec, depuis dix mois, 60,000 hommes de troupes de ligne appuyés pourtant sur quatre grandes places fortes, sur une douzaine d'autres points fortifiés et sur la barrière d'un grand fleuve.

Don Carlos continue sans empêchement de tenir sa cour dans la petite ville universitaire d'Onate, siège des administrations, des ministères, et dépôt du grand parc d'artillerie. Pendant qu'il est fort tranquille dans cette capitale de l'insurrection, les carlistes vont continuellement insulter la ligne des constitutionnels, et ceux-ci, malgré la supériorité de leurs forces, n'osent ou ne peuvent pénétrer dans les cantonnements des carlistes. Tous les généraux, tous les plans, toutes les attaques ont échoué jusqu'à ce jour.

Une situation si étrange se fera comprendre par un coup d'œil sur la configuration physique et toute particulière de la contrée.

Les carlistes occupent un territoire d'une trentaine de lieues, à peu près, en tous sens, compris entre les Pyrénées, l'Arga, l'Ebre et l'Océan, et qui s'étend à l'Ouest jusqu'à la ville d'Orduna, souvent occupée par eux. Le milieu de ce territoire est traversé par un grand chaînon des Pyrénées dont le contre-fort se ramifiant presque en étoile dans toutes les directions, forment des vallées qui descendent vers la plaine de Vittoria, vers la campagne de Pampelune, vers l'Arga et l'Ebre, vers Saint-Sébastien et Bilbao. Tous les cours d'eau, en effet, qui aboutissent à ces points, émanent des versants d'un groupe central de montagnes très élevées. Segura, Cegama, Onate, Salinas et Ochandiano déterminent la direction des points culminants de ce groupe, qui, pour nous servir du terme usité en fortification, a commandement sur toute la contrée d'alentour.

Onate, sur un embranchement de la grande route de Bayonne à Vittoria, est au centre même de ce territoire, et par conséquent très bien choisi pour point de dépôt et de réserve. La topographie des lieux permet de dire que le gouvernement carliste est là comme l'araignée de jardin au centre de sa toile, attentive aux moindres vibrations des extrémités. La masse principale des montagnes par la disposition à peu près rayonnante de ses chaînons secondaires, fait de tout ce pays une immense forteresse naturelle dont ses troupes peuvent descendre à l'improviste pour accomplir quelque hardi coup de main. Cette position centrale donne de plus aux carlistes un avantage stratégique fort important, celui de pouvoir se porter en masse, par la ligne la plus courte, du centre à la circonférence, tandis

que les soldats constitutionnels sont astreints à de longs et fatigans circuits, à des marches interminables qui les dégoûtent, les épuisent et les font succomber peu à peu sans combat.

Voilà près d'un an que don Carlos possède sans contestation aucune ses trente lieues de territoire, et que les constitutionnels se bornent à garder la ligne circulaire sur laquelle ils se sont retirés. Les engagements qui ont lieu parfois sur cette ligne n'ont jamais de résultat stratégique. On conçoit combien une telle prolongation de sécurité intérieure a dû favoriser le perfectionnement de l'organisation carliste, accroître les ressources, les forces de cette armée et surtout sa force morale. Tout ce que nous disions dans cet article du 7 octobre, qui souleva une si grande clameur et de si absurdes récriminations; tout ce que nous exposions alors de l'état des affaires en Navarre, est devenu de plus en plus incontestable par la continuation du même état de choses jusqu'à ce jour.

Trois campagnes désastreuses ayant démontré l'impossibilité de vaincre l'insurrection sur son terrain par les combats, on a pris le parti de la réduire par un blocus. Ce qui était une fatale nécessité, on l'a érigé en système. Tel est le nouveau plan qu'on suit depuis quelques mois, plan discuté et arrêté par le cabinet même de Madrid.

Le général en chef Cordova déploie dans ce but une remarquable activité; il n'a cessé de manœuvrer pendant tout l'hiver; mais on ne sait quelle fatalité fait sans cesse avorter ses meilleures combinaisons. Le 16 janvier, par exemple, ayant réuni plus de 20,000 hommes à Vittoria, il tentait une opération majeure consistant à entamer la position centrale des carlistes, en s'emparant de Guébara, de Salinas et de Villaréal d'Alava, village situés dans un rayon de trois lieues, sur la chaîne d'Araban. La triple attaque devait être exécutée par le général Evans sur la droite, par le général Bernelle, et la légion d'Alger sur le centre, et par le général Espartero sur la gauche. Des sapeurs et des pionniers, avec des réserves d'artillerie, suivaient les colonnes pour fortifier et armer aussitôt les points dont on allait s'emparer.

L'opération était fort bien conçue. Par l'occupation de Guébara, on prenait une clef de la Borunda, par l'occupation de Salinas on menaçait directement Onate, et par celle de Villaréal on coupait aux carlistes leur communication la plus courte avec la Biscaye. Le blocus allait gagner trois lieues de terrain, et trois positions importantes. On était le plus fort, on allait surprendre l'ennemi; qui sait même si, dans l'élan des attaques, on ne franchirait pas les dernières gorges de l'Araban, et si le succès ne mènerait pas les colonnes jusqu'aux portes d'Onate! Voilà ce qu'on espérait au quartier-général, où se trouvait alors le comte d'Almodovar, ministre de la guerre, avec lequel on avait concerté le plan d'attaque. Comme c'était la première opération grave qui fût entreprise depuis six mois, on y a mis beaucoup d'apparat. Le général en chef et le ministre ont adressé chacun à l'armée une proclamation emphatique et pompeuse. On écrivit même à Madrid qu'un grand coup allait être porté à la faction, et les journaux espagnols ont annoncé d'avance la prochaine victoire.

En résultat, l'exécution a été manquée. L'attaque du centre avait seule réussi; on tenait une des crêtes de l'Araban. Mais les carlistes, pour qui la conservation de ce premier chaînon de leurs montagnes est d'une importance majeure, ont à leur tour attaqué les mêmes positions, et les ont reprises, le lendemain, à la baïonnette. Il a fallu faire rentrer ensuite l'armée dans Vittoria.

L'insuccès a été dû à ce que les mouvements concertés pour la triple attaque n'ont pas eu lieu à l'heure dite, une division s'étant laissée distraire toute la matinée à tirer contre les guerillas de l'ennemi, ce qui lui donna le temps de faire arriver ses renforts. La fameuse affaire d'Araban jeta la discorde dans l'état-major constitutionnel et excita alors entre les généraux des récriminations très-vives. Quoi qu'il en fût, de magnifiques rapports n'en ont pas moins été publiés sur cette affaire pour servir de pendant à la *triomphante retraite* de Salvatierra; les bulletins ont dit que l'on n'avait pas pu conserver les positions à cause du brouillard!

Après cette infructueuse tentative, le général en chef est allé à Pampelune par le circuit de Logrono, comme toujours, emmenant avec lui la légion d'Alger, la garde royale et ses meilleures troupes pour soulever les vallées du nord-est en faveur de la reine, les armer, y installer des cantonnements de troupes de ligne, et fortifier quelques positions choisies. On sait qu'il est allé aussi jusqu'à Saint-Jean-pied-de-Port, en France, où il a eu une entrevue avec le chef d'état-major de la division d'observation. Rentré en Espagne, il s'est trouvé confiné avec ses troupes dans les vallées supérieures par la masse des neiges qui obstruaient tous les passages et rendaient les opérations impossibles; il est resté ainsi paralysé pendant une quinzaine de jours, du 5 au 20 février.

En entreprenant une campagne d'hiver dans un pays pareil, les constitutionnels avaient droit de compter que les différents corps de l'armée ennemie courraient la chance de se trouver forcément isolés les uns des autres au sein de leurs camps cantonnements, puisque les gorges, les cols et les défilés qui leur servent de communication, pouvaient être d'un jour à l'autre comblés par les avalanches. Il est arrivé tout le contraire. Une nouvelle fatalité a voulu que ce fût le général en chef constitutionnel qui se trouvât bloqué par les neiges!

Le général en chef carliste a mis ce temps à profit pour faire le siège de Balmaceda, de Mercedillo et de Plencia, et fait du côté d'Orduna et de Bilbao; il a battu en brèche et fait capituler successivement ces trois petites places qui ont produit à la faction sept à huit cents prisonniers, un millier de fusils, une certaine quantité de munitions de guerre et

une quinzaine de pièces de canon de divers calibres. Les garnisons, celle de Plancia surtout, se sont pourtant défendues avec acharnement; les hommes mêmes des gardes nationales combattaient près de leurs maris. Attaquées avec des pièces de 36, ces garnisons ne se sont rendues que sur les débris de leurs murailles, et le colonel Castagnon, gouverneur de Plencia, furieux de n'être pas secouru, et frémissant de tomber au pouvoir des carlistes, s'est poignardé!

Si depuis long-temps les constitutionnels n'avaient pas obtenu de succès, depuis long-temps aussi ils n'avaient pas éprouvé semblable désastre. On ne conçoit pas comment aucune de ces trois forteresses n'a été secourue; elles ont été assiégées, pour ainsi dire à la vue des divisions espagnoles qui n'en étaient qu'à six ou huit heures de marche. Le général Cordova avait laissé le général Evans à Vittoria avec 15,000 hommes; Espartaco à Puente-Larra et à Espejo avec 8,000, devant lier ses mouvements à ceux du général Ezpeleta, qui garde l'extrême gauche, dans la direction même de Balmaceda, avec un corps de réserve de 10,000 hommes. Et cependant les carlistes ont pu faire successivement trois sièges, loin de leurs cantonnements habituels, sans être inquiétés pendant les douze jours qu'ont duré les opérations; ils ont pu transporter des pièces de 24 et 36 par des chemins impraticables, emporter par les mêmes chemins toute l'artillerie dont ils venaient de s'emparer, et les généraux de la reine les ont laissés faire!

On n'a pas même tenté d'attaquer l'ennemi dans sa retraite au milieu des embarras d'un si lourd convoi! Des lettres de Vittoria, de Biscaye et de Castille, publiées dans les journaux de Madrid, expriment avec beaucoup d'amertume le mécontentement excité parmi les habitants de ces provinces, par la prise des trois places, par les ravages des carlistes dans les districts environnans, et par la désolante inaction des généraux qui devaient protéger le pays. Ces correspondances locales font connaître sans déguisement les fâcheuses rivalités et l'esprit d'anarchie qui règnent à l'état-major général des christinos. Il paraît que Cordova, malgré son titre de général en chef, n'exerce qu'une autorité nominale. Le général Evans commande en chef son corps auxiliaire; le général Espeleta commande aussi en chef son corps de réserve; enfin il y a au quartier général un quatrième chef supérieur, l'ex-ministre de la guerre, Zarco del Valle, avec le titre d'inspecteur-général de l'armée, qui a mission du cabinet de Madrid pour contrôler et surveiller les opérations. Ces quatre généraux, dit une lettre de Vittoria, ordonnent chacun ce qui leur paraît le meilleur, mais les affaires n'en vont pas mieux.

Tels ont été les événemens de Navarre depuis trois mois environ. Il faut reconnaître toutefois que les quinze derniers jours paraissent avoir amené des chances meilleures. Le général Cordova, de retour à Vittoria, tient en échec le centre de l'armée carliste; le général Espeleta renforcé par la division portugaise et par la garde royale espagnole, se maintient à Balmaceda, qu'il avait réoccupé et dont les carlistes s'efforçaient de le déloger; enfin, dans deux engagements assez vifs à Orduna et aux environs de cette ville, le général Espartaco a deux fois obtenu l'avantage.

Le blocus de l'armée carliste est maintenant assuré sur les trois quarts de la circonférence; il reste à le compléter par l'occupation du Bastan et par une croisière active sur les côtes. Les journaux de Madrid et les correspondances de l'armée constitutionnelle, annoncent pour la belle saison de grands événemens et des efforts décisifs. Cela suppose des projets d'attaque et de vigueur; car on ne conçoit guères comment le système passif du blocus pourrait anéantir l'armée carliste, qui pourra toujours franchir à volonté le cercle qu'on trace autour d'elle.

— Le *National* répond ainsi à l'article de la *Gazette de Madrid* qui repousse l'intervention :

« En France et en Angleterre, tout le monde sait que l'intervention a été demandée indirectement par le général Cordova, et d'une manière positive par lord Palmerston, qui n'est que l'écho des alarmes de M. Mendizabal. Quant aux 100 mille hommes de la dernière levée incorporés dans l'armée, la *Gazette de Madrid* aurait dû indiquer les garnisons et les positions qu'ils occupent; ils ne sont certainement pas encore en Navarre, puisque Cordova en est réduit, avec ses trente mille hommes, à laisser battre en détail ses lieutenans. »

BELGIQUE.

Bruxelles, 5 avril. (Trois heures.) — A l'ouverture de la bourse, le cours de la dette active (Ardoin) semblait devoir rester ferme, mais des pièces à vendre pour faciliter la liquidation et l'annonce d'une baisse de Paris, ont fait fléchir les prix. A 2 heures 1/2, il y a papier à 45 1/8. On dit la baisse de Paris de 3/8.

Point de changement à la clôture.
Anvers (Deux heures.) — Ardoin 45 7/8 1/2 3/8.
Amsterdam, 4 avril. — Ardoin 45 3/4, passive 45 1/4.

Paris 4 avril. — La hausse a encore continué aujourd'hui quoiqu'elle n'ait été que de 1 c. et que les affaires aient été peu nombreuses. Quelques personnes ont ouvert des paris pour le cours de 83 fr. sur la rente 3 p. c. avant la liquidation prochaine, et l'on disait qu'il y avait plusieurs forts spéculateurs qui avaient intérêt à faire monter les cours.

La nouvelle que des désertions nombreuses avaient eu lieu parmi les carlistes espagnoles et de la coopération des troupes anglaises aux mouvement militaires de Cordova, a fait un moment monter la rente active à 46 3/4, mais on a ensuite fléchi à 46 5/8 1/2 même cours qu'hier.

Lloyd bruxellois du 5 avril (9 heures du soir). — Belges, 401 1/2; Espagne, act. 45 1/2 A.; différée, 46 1/2 P.; nouvelle dito, 21 1/2 P.; passive, 45 P.; Banque de Belgique, 46 P.; Société de comm., 429 P.; Société nationale, 417 P.; Banque Foncière, 96 1/2; Canaux, 107; Haut-Fourn., 118; Flenu, 109; Levant, 100; Hornu, 98; Sclessin, 104; Ougrée, 104 3/4; Sars-Longchamps, 102; Chemin de fer, 103; Veines, 103 1/4; St-Léonard, 100 P.; Chatelenauc, 111 0/0.

Le roi, la reine et M. le duc d'Orléans sont allés avant-hier à Laeken. S. A. R. est partie le soir pour Paris.

— Le général Chatry-Lafosse, inspecteur de la cavalerie, le capitaine Beirat, son aide-de-camp, et

le major Marin-Bourgeois, tous trois Français, ont été, sur leur demande, démissionnés du service belge et réintégrés dans l'armée française.

— Un journal de ce matin parlait de la formation d'un nouveau ministère et donnait une liste de noms toute complète pour remplacer le ministère actuel. Nous avons été aux renseignements et nous croyons être mieux informés en annonçant que tout se bornera à la retraite de M. Evain qui doit être définitivement résolu. (*Courrier Belge.*)

LIÈGE, LE 6 AVRIL.

MODIFICATIONS AU TARIF DES DOUANES FRANÇAISES.

Nous avons donné hier quelques renseignements sur les modifications proposées au tarif des douanes françaises, par M. Passy, ainsi qu'une analyse du rapport de M. Ducos. Voici des renseignements plus complets que nous empruntons au *Mercur* belge.

C'est sous le point de vue d'un progrès lent, mais efficace, que nous allons essayer de faire ressortir quelques-uns des avantages résultant du projet de loi, présenté samedi dernier, par M. Passy, nouveau ministre du commerce, à la chambre des députés.

Rapprochons d'abord les dispositions existantes, de celles proposées : la loi du 17 mai 1826, avait divisé les tissus de lin et de chanvre en deux classes. Les toiles blanches, mi-blanches, ou imprimées, payaient le double du droit imposé aux toiles éternes, ce qui équivalait à leur prohibition. D'après le projet de M. Passy, il n'y aura plus qu'une seule tarification, comprenant ces diverses espèces de toiles, ce qui donnera à notre industrie linière, les bénéfices immenses de la main d'œuvre du blanchissage et de l'impression.

Le nouveau tarif proposé comporte un changement non moins important quant aux nombres des fils qui servaient de bases à la perception. Ainsi la première classe devait être de moins de 8 fils par 5 millimètres, et payait éternes fr. 30, teinte fr. 60, par 100 kil., elle sera portée à 8 fils pour les mêmes droits; la seconde classe de 8 exclus à 12 inclus, éternes 65 fr. teinte 85 fr.; la troisième de 12 exclus à 16 inclus, etc.

Les tissus croisés ou coutil, étaient taxés à 200 fr. par 100 kil. ce droit est réduit de trois dixièmes ou à 140 fr., le coutil pour vêtements payait 300 fr., par 100 kil., une diminution du tiers ou 100 fr., atteinte ce droit énorme. Rappelons ici qu'un des représentants du district de Turnhout, a fait valoir à notre chambre, la décadence de la fabrication du coutil, dans son district, peut être cette industrie reprendra-t-elle son essor, par les diminutions proposées, puisque son principal débouché était la France.

L'antique réputation de nos tisserands repose principalement sur la confection du linge de table, travail admirable avec lequel nulle autre industrie n'a pu rivaliser. La réciprocité provoquée par la loi générale de 1822, avait fait exclure de la France, ces chefs-d'œuvre de nos compatriotes laborieux des Flandres. Le projet ci-après opère une réduction si notable sur les droits, qu'il est utile de citer les chiffres :

	TARIF EXISTANT	TARIF PROPOSÉ
Linge de table en pièces ouvré, éternes fr. 250 par 100 k. fr. 125		
— — — blanc.	400	250
— — — damassé sans distinction.	500	300

On n'a pas oublié que la loi sur l'importation des toiles en Belgique, votée en 1834, a adopté la nomenclature et les droits français; notre industrie linière se trouve donc doublement protégée, par une quasi-prohibition contre les toiles étrangères, et par les modérations que nous venons d'énumérer succinctement.

Voulant pour le moment borner nos remarques à ce qui concerne cette industrie, nous résumerons en chiffres l'importance de ses débouchés vers la France, pendant les années 1833 et 1834, par le commerce régulier, c'est-à-dire, celui officiellement constaté aux douanes, et qui pourrait être doublé, si on y ajoutait les exportations par contrebande.

1833. Marchandises mises en consommation en France.

	Total général.	Provenant de la Belgique.	Val. offic. pour la Belgique.
Toile éternes de moins de 8 fils. k.	2,252,535	2,072,408	f. 4,144,816
Id. id. 8 à 12 fils.	1,386,796	1,346,423	5,722,297
Id. id. 12 à 16 fils.	473,298	169,077	4,352,766
Id. id. 16 à 18 "	43,034	42,780	166,440
Id. id. 18 à 20 "	4,204	4,066	81,320
Id. id. 20 et au-dessus	1,102	1,048	31,440
Id. blanch. ou mi-blanch. m. de 8 fils.	51,406	4,983	11,949
Id. id. 8 à 12 "	12,744	8,600	54,180
Id. id. 12 à 16 "	43,493	6,924	80,655
Id. id. 16 à 18 "	7,026	5,910	104,016
Id. id. 18 à 20 "	2,355	2,006	53,359
Id. id. 20 et au-dessus.	637	314	12,561
Id. teinte moins de 8 fils.	29,184	790	3,160
Id. id. 8 à 12 "	33,817	313	4,721

Id. croisée coutil	26,636	25,071	225,630
Id. id. autres	30,403	829	7,461
Linge de table, éternes	270	198	1,980
Id. id. blanchi	9,840	9,061	126,854
Id. id. damassé	5,852	1,140	62,700
Totaux.	3,974,732	3,671,959	12,257,963

1834

Toile-éternes de moins de 8 fils		kil.	1833	1834	1835
Id. id. 8 à 12 fils.	2,233,446	1,924,266	3,848,332	5,899,546	1,980
Id. id. 12 à 16	1,360,774	2,013,616	4,610,528	276,816	102,840
Id. id. 16 à 18	207,680	201,316	1,980	102,840	33,330
Id. id. 18 à 20	22,416	20,832	4,076	4,304	4,048
Id. id. 20 et au-dess.	5,392	5,140	25,080	26,532	26,532
Id. blanche ou mi-blanche m. de 8 fils.	53,975	4,834	5,502	10,794	55,454
Id. id. 8 à 12	10,867	1,148	5,181	90,826	78,003
Id. id. 12 à 16	16,889	4,801	652	25,080	4,304
Id. id. 16 à 18	6,693	5,181	4,076	4,304	4,048
Id. id. 18 à 20	3,702	2,938	28,194	28,194	28,194
Id. id. 20 et au-dess.	1,232	652	47,012	47,012	47,012
Id. Teinte moins de 8 fr.	48,431	4,076	30,896	28,948	26,532
Id. id. 8 à 12	28,194	7,036	324	300	3,000
Croisée. Coutil.	17,012	17,005	7,252	5,928	97,992
Id. autres.	30,896	28,948	6,430	4,387	76,285
Linge de table, éternes.	270	198			
Id. id. blanchi.	9,840	9,061			
Id. id. damassé.	5,852	1,140			
Totaux.	4,032,814	3,523,710	12,626,414		

Nous livrons ce tableau à l'appréciation de nos lecteurs, afin qu'ils puissent commenter la portée du projet suivant :

Art 1^{er}. Tarif d'entrée.

Les droits de douanes, à l'importation, seront modifiés ainsi qu'il suit :

Tissus de lin et de chanvre :
Toiles éternes, blanches, teintes, imprimées ou unies : la première classe de la nomenclature établie par la loi du 17 mars 1826, comprendra les toiles de 8 fils et au-dessous; et pour la désignation des classes suivantes, les mots *inclus* et *exclus* se remplaceront mutuellement dans le tarif officiel.

Tissus croisés (pour tenture ou literie) 440 fr. p. 100 k. ou coutil (pour vêtements) 200
Linge de table ouvré (éternes) 125
ou pièces. (blanc) 250
Damasé, sans distinction 300

Tissus de fibre de palmiers et de cocorces dits :
Pagnes ou rabanes, ayant plus de 8 fils dans la mesure de 3 mètres

Même droit que les toiles de lin selon l'espèce.
Ceux de ces tissus qui n'ont que 8 fils ou moins, paieront le droit des nattes en feuilles.

Sparte en tiges (brutes) 50 les 100 kil.
(battues) 1
en tresses à trois bouts, exclusivement destinées à la fabrication des cordages. 2

En cordages de tous calibres fabriqués avec des filles ou tresses battus (vettes) 6
En nattes à paillassons, tresses de plus de trois cordons ou bouts, chapeaux, tissus et vannerie. Droit des mêmes objets en pièces.

Chapeaux de feutre communs 4 50 la pièce.
Passenterie et rubannerie de laine Droits antérieurs à la loi du 17 mai 1826.

Tapis de pied en laine :
Simples à chaîne de fil Moquettes veloutées dont le canevas de lin ou de chanvre présente dans l'espace d'un déc. au moins 40 carreaux en hauteur et 50 en largeur, par les seuls bureaux de Lille et de Dunkerque 250 les 100 k.
Autres moquettes 300
Autres tapis simples, soit de pure laine soit mêlés de fil, mais sans canevas à l'envers. 500

A nœuds. A chaîne, autre que le fil de lin ou de chanvre. 300
A chaîne de fil de lin ou de chanvre. 300

Application sur toile d'ouvrages en dentelle de fil. 500 de la val. de la pièce.
Cuir et laiton laminés en barres ou en planches 50 fr. 100 k.
ou ouvrages simplement tournés. Comme mercerie

Poterie d'étain. Comme mercerie
Boutons de toute sorte, autres que ceux déjà taxés comme passenterie. selon l'espèce.

Machines et mécaniques (à feu... 30) Pour cent de la valeur complètes, ou en pièces détachées, ne formant pas assortiment, autres... à la frontière avant l'application du droit.

Les menus pièces à placer dans l'intérieur des métiers à tulle, paieront comme outils, selon leur espèce.

Les importateurs devront déclarer, outre la valeur des machines et mécaniques entières ou en pièces détachées, le poids de chaque espèce de métal dont elles sont formées.

La liquidation du droit, à la valeur, ne pourra pas amener une perception inférieure à une fois et demie le droit dont chaque espèce de métal serait passible au poids, savoir : pour la fonte, celui de 8 fr.; pour le fer, celui de 20 fr.; pour le cuivre, celui de cuivre laminé; pour l'acier celui de 60 fr. par 100 kil.

Des ordonnances du roi désigneront les bureaux de douanes qui, à l'exclusion de tous autres, pourront appliquer le tarif des machines et mécaniques.

La disposition de la loi du 27 mars 1817, relative à l'application du droit des machines et mécaniques est rapportée.

Pour les machines complètes, il y aura exception en faveur des modèles dont le ministre du commerce, après avoir entendu le comité consultatif des arts et

manufactures, demandera l'admission, à charge par les chefs d'atelier importateurs, 1° de payer un droit de un quart pour cent; 2° de déposer le dessin sur échelle desdites machines au Conservatoire des arts et métiers; 3° et de laisser voir et dessiner les modèles par les autres fabricans.

Chevaux entiers, hongres et jumens	25 fr. par tête.
Poulains	40 fr. —
Grandes peaux, brutes et sèches importées par terre. Mêmes droits que celles importées des pays hors d'Europe par navires français.	
Tannées, pour semelles	50 fr. les 400 kil.
Fromages blancs, de pâte molle	6 fr. —
Gérase (carbonate de plomb)	20 fr. —
Colle forte	25 fr. —
Cire à cacheter.	Mêmes droits que la mercerie commune.
Macis	Mêmes droits que les muscades sans coques.
Tanins artificiels. A l'état sec	7 60 les 400 kil.
A l'état liquide	3 90
Nitrate de potasse	52 50
(nitre ou salpêtre)	65 »
	80 »

Débris de vieux ouvrages en fer (ferraille)... Même droit que la fonte brute, pour ce qui s'importera, à la demande du ministre du commerce, par les bureaux ouverts aux marchandises payant plus de 20 frs. par 400 kil.

L'avis suivant a été publié à Cologne :

Comme la direction de la société des chemins de fer de Cologne fait tout ce qu'elle peut pour continuer la route en fer de la Belgique jusqu'à Cologne, comme les villes industrielles d'Aix-la-Chapelle, Borsette et Duren, restent éloignées d'une lieue de ce prolongement, comme en outre on doit craindre avec beaucoup de fondement que les directeurs, quant bien même le gouvernement leur conseillerait dans sa sagesse et sa justice de ne pas négliger lesdites villes, pourraient adopter un projet aussi préjudiciable pour elles; il a été résolu d'établir à Aix-la-Chapelle une société anonyme qui proposera au gouvernement de ne pas accorder à la société de Cologne, mais bien à elle, la concession d'un chemin de fer des frontières belges à Cologne.

A cette fin, il a été circulé à Aix-la-Chapelle et à Borsette, deux listes de souscription, en tête de laquelle il est dit entr'autres, que le capital sera de 2,000,000 de thalers, divisé en 10,000 actions de 200 thalers, on garantira un intérêt de 5 pour cent à partir du jour du versement. Aussitôt que le quart du capital aura été réalisé, les actionnaires éliront un comité qui demandera l'autorisation du roi, et soignera la rentrée de tout le capital. Cette société ne s'occupera pas seulement du chemin de fer des frontières à Cologne, mais de tous les embranchemens qu'il sera utile d'y rattacher. Cet avis porte la signature de MM. Jean Erckens, J. Gülpén, Hanse-mann, A. Ign. Van Houtem, Xavier Kuetgens, J. Henri Kesselkaul, H. Nellessen, Ch. Nesselken-Kellerer, J. Th. Pappel, W. Ritz, George Springfeld, W. Zurhelle.

Comme le quart du capital se trouve actuellement souscrit, bien que l'avis ci-dessus ne soit daté d'Aix-la-Chapelle que le 28, une réunion a lieu, aujourd'hui 5 avril, dans la salle de la Nouvelle Redoute à Aix-la-Chapelle, pour délibérer sur les statuts, et en passer acte devant notaire, ainsi que pour élire la direction provisoire.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs d'une route de Stavelot à Echternach dont la société de commerce désire obtenir la concession; nous avons dit que les plans du projet de cette route avaient été déposés au ministère de l'intérieur. Nous avons depuis obtenu quelques détails sur le tracé indiqué par ces plans.

De Stavelot, la route va à Vielsam et Salmchâteau. De là elle se dirige sur Deifelt, où elle se divise en deux embranchemens. Le premier procure une communication avec Bastogne en passant par Bourcy; le second descend le long de la frontière prussienne vers Weiswampach; de ce dernier endroit, la route se prolonge presque en ligne directe sur Diekirch, en allant par Hosingen et Hoscheid. Un premier projet de route de Diekirch à Echternach consistait à gagner Ettelbruck, puis Larochette, Waldbillig et Echternach. Nous apprenons qu'il est question de changer cette direction et de suivre, à partir de Diekirch, tout le cours de la Sûre jusqu'à Echternach. On donne pour motif de ce changement la difficulté d'établir une communication en passant par l'intérieur des districts de Luxembourg et de Grevenmacher.

On lit ce qui suit dans un journal de cette ville: « Une lettre particulière arrivée ce matin annonce l'arrestation par la gendarmerie belge, du général Goedecke, qui s'était aventuré sur notre territoire à trois lieues en deça de la forteresse de Luxembourg, où il commande au nom du roi Guillaume. Cet officier a été transféré à Namur. »

Les états députés d'Anvers ont voté une somme de 5,000 fr. pour les fêtes qui auront lieu à l'ouverture du chemin de fer.

On lit dans l'Observateur :

Nous apprenons que le ministre de l'intérieur

vient de demander aux chambres de commerce du royaume un rapport général sur l'état des différentes branches d'industrie et de commerce, dans leur ressort respectif, à la fin de 1835; elles ont été en outre invitées à donner leurs vues sur les mesures les plus propres à assurer le développement de ces deux branches de l'activité nationale. Dans ce rapport, qui sera très développé, les chambres auront à passer en revue les phases diverses du commerce et de l'industrie depuis les événemens politiques de 1830. Un rapport semblable paraît devoir désormais être fourni annuellement par ses collègues. Nous ne pouvons que donner des éloges à cette mesure, mais nous émettons en même temps le vœu que les chambres de commerce répondent dignement à l'appel qui leur est fait: c'est ce que nous aurons soin de constater.

— Les sinistres de mer se sont multipliés tous ces derniers jours. La liste des batimens naufragés ou qui ont souffert de l'ouragan des 27 et 28 du mois derniers, occupe plusieurs colonnes du *Précurseur* d'Anvers.

— Le tribunal criminel de Deux Ponts (Bas Rhin) va s'occuper d'une affaire remarquable. Le crime a été commis il y a 9 ans, mais n'a été découvert que depuis sept mois. L'histoire en est révoltante, déchirante au dernier degré. Un jeune paysan, bien élevé, domestique chez Adam Kettenring à Hermersberg, devint amoureux de la fille de son maître et trouva chez Lisette un retour d'affection, mais chez les parens injures et menaces; bref, il fut mis brutalement à la porte. Tout à coup la nouvelle se répandit dans le village que Jean et Lisette avait disparu; Kettenring insinua qu'ils étaient partis; plus tard il semblait manifester la certitude qu'ils avaient émigré ensemble en Amérique. Chacun y crut, car il n'existait plus aucun motif pour en douter, le jeune coupable ne reparaisant plus.

Neuf années se passèrent de cette manière; cet événement était tout-à-fait oublié. Il y a environ sept mois, le garde de nuit du village annonça au bourgmestre que, pendant la nuit, ayant été extraordinairement fatigué du travail du jour, il s'était reposé contre la maison de Kettenring; qu'étant assis de la sorte, il avait entendu sortir des soupçons de la cave, de sourdes plaintes et des gémissemens; qu'effrayé, il avait quitté précipitamment sa place et qu'il avait cru de son devoir de l'en informer. Le bourgmestre écouta attentivement ce récit qui réveilla tout-à-coup en lui un soupçon contre lequel il avait lutté pendant un an. Il ordonna au garde de nuit le plus grand silence et fit aussitôt aux autorités supérieures un rapport qu'il accompagna des motifs de ses soupçons. A l'instant même, il fut pris des mesures; Kettenring vit soudainement sa maison cernée par des gendarmes, lui-même fut arrêté et mis en lieu de sûreté. Alors le bourgmestre, le garde de nuit et quelques gendarmes se précipitèrent vers la cave; ils étaient suivis de quelques agens de la justice.

Tous frissonnèrent d'horreur, lorsqu'ils entendirent en effet, les sourds gémissemens d'une voix mourante qui partait d'une armoire composée de fortes planches. L'armoire fut ouverte, une odeur fétide en sortit et les regards se fixèrent sur un objet épouvantable; une personne nue, couverte d'ordures, toute acroquie, donnant à peine quelques signes de vie.

C'est Lisette, fille de Kettenring; il y a neuf ans, le malheureuse fiancée du beau et vigoureux Jean qui a tout à coup disparu; c'est la fille précipitée vivante dans la tombe par la barbarie de parens inhumains. Dans ce tombeau où aucun cri ne pouvait parvenir à un cœur compatissant, cette infortunée fut nourrie, comme un animal, des mets les plus grossiers à peine suffisans pour soutenir sa triste existence; le père trop lâche pour devenir précisément le meurtrier de son enfant, voulait laisser une porte ouverte à la mort; mais une nature forte la tint éloignée, jusqu'à ce que Némésis se présentât comme libératrice sur cette scène d'horreur et de désolation.

L'être informe, à moitié abruti que l'on vit alors, n'avait plus de tous les habillemens qui avaient pu la couvrir lorsqu'elle fut enfermée, que de misérables restes de son ancienne chemise, attachés autour du cou; tout le corps présentait un état d'amalgamation, de misère au dessus de toute description. La malheureuse fille ne savait plus parler, les paroles expiraient sur ses lèvres. On s'empressa de lui prodiguer tous les secours que réclamait une situation aussi déplorable; de guérir et son esprit et son corps, de la rendre peu à peu à ses souvenirs, ce à quoi on a réussi en ce qu'elle se rappelle les faits passés, pense, parle avec cohérence et qu'on peut la regarder comme rétablie.

La fille est là; mais qu'est devenu son amant? On s'attend à de bien tristes révélations aux assises de Deux Ponts, qui déjà sont ouvertes. On a trouvé le tombeau de la fille; quelle demeure renferme le jeune homme? De la part de parens comme

ceux dont il est ici question, on doit s'attendre à tout; on suppose généralement que Jean aura été assassiné devant les yeux de Lisette et qu'alors, témoin de ce forfait, elle aura été enfermée vivante dans le tombeau. Bientôt on connaîtra tous les détails de ce drame horrible.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE. — Concours de 1835.

Le concert de la distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique, a eu lieu hier à l'ancienne Salle de Spectacle derrière St.-Jacques. Voici les noms des lauréats :

Classe de solfège. — Hommes.

Premier prix partagé entre MM. Franck, Joseph Mahy et Nihoul.

Second prix partagé entre MM. Massart, Victor, Hamal et Adolphe Lhoest.

Accessit partagé entre MM. Roufousse et Labaye Jean-Baptiste.

Classe de solfège. — Femmes.

Second prix, Mlle. Closset, aînée.

Accessit, Mlle. Frésart, Mélanie.

Chant. — Hommes.

Premier prix, M. Verninck, Charles.

Second prix, M. Prost, Eugène.

Chant. — Femmes.

Second prix, Mlle Lambinon-Martiny.

Accessit, Mlle Deveux, Rosalie.

Piano. — Hommes.

Premier prix, M. Massart, Joseph.

Piano. — Femme.

Premier prix, Mlle. Samuël, Caroline.

Violon.

Premier prix partagé entre MM. Seigne, Albert, et Massart, Joseph.

Accessit partagé entre MM. Dupont, Jos., et Graff.

Violoncelle.

Second prix, M. Vanderheyden.

Flûte.

Accessit partagé entre MM. Braive et Pirnay, François.

Clarinette.

Premier prix, M. Pinet, Théodore.

Accessit, M. Pirard.

Cor.

Accessit, M. Massart, Alphonse.

Basson.

Premier prix, M. Soubre, Etienne.

Composition pratique.

Second prix, M. Soubre, Etienne.

La distribution des prix a été suivie d'un concert dans lequel plusieurs des lauréats se sont fait entendre. Nous reviendrons sur cette soirée.

ERRATA. Dans notre N° d'hier article intitulé: *Les seize Chambres de la cité de Liège.*

2° colonne, 7° lig. au lieu de: *Le Toulter*, lisez: *Le Toulter*.

45° " au lieu de: *lirent bientôt imaginer des places de composant, etc.*, lisez: *lirent bientôt imaginer de trafiquer des places, etc.*

3° " 6° " au lieu de: *trouve*, lisez: *trouva*.

4° " 10° " au lieu de: *confirme*, lisez: *confirma*.

VILLE DE LIEGE.

Révision de la liste des Electeurs pour les élections aux chambres 1836.

En attendant que la liste électorale révisée pour 1836 puisse être publiée en exécution des articles 6 et 7 de la loi du 3 mars 1831, les bourgmestre et échevins, informent les habitans que la liste de 1835 est affichée à l'entrée du secrétariat à l'Hôtel-de-Ville. Les personnes qui n'y seraient point portées et qui auraient à réclamer leur inscription sur la liste à réviser pour 1836, sont invitées à faire remettre, au secrétariat de la régence, les pièces constatant leurs droits.

Pour être électeur, il faut :

1° Etre belge de naissance ou avoir obtenu la grande naturalisation;

2° Etre âgé de 25 ans accomplis;

3° Verser au trésor de l'état en contribution directe, patentes comprises, une somme de 148 fr. 45 cent.;

4° Avoir été imposé à une somme quelconque en 1835.

A l'Hôtel-de-Ville, le 1^{er} avril 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

THÉÂTRE ROYAL DE LIEGE.

Judi 7 avril 1836, spectacle extraordinaire, la 1^{re} représentation de la *Mort de Klébert*, drame historique en 3 tableaux du Cirque olympique.

La troupe du Cirque de MM. Gauthier et Liebhart, réunis aux artistes exécuteront avec les chevaux du manège toutes les évolutions et tableaux militaires qui ont été représentés au Cirque à Paris.

Le spectacle commencera par la 2^e représentation de *l'Hubert ne fait pas le Moine*, vaudeville en 3 actes.

Nota. Pour pouvoir monter convenablement, la *Mort de Klébert*, les artistes sont obligés de faire des frais considérables, déjà le plancher du théâtre a été doublé et étayé, plusieurs plans de montagnes construits pour que les pelotons de cavalerie puissent monter presque à la hauteur des frises, des cadres de front sans accident, et recevoir quelques centaines d'hommes, pour l'entrée des Français au Caire.

ECOLE INDUSTRIELLE DE LA VILLE DE LIÈGE.

Les professeurs de cet établissement ont l'honneur d'informer le public, que la rentrée des élèves est fixée au lundi 11 présent mois, à 7 heures du soir.
Liège, le 6 avril 1836.
Le professeur de dessin secrétaire de la commission d'examen, H. Deville-Thiry.

AVIS DE LA RÉGENCE.

MM. de Mauger et Mardaga, André Beaujean, demeurant en cette ville, demandent l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire.
Le premier, sur un terrain à lui appartenant et situé au faubourg St. Laurent n° 1069;
Le second sur sa propriété située ruelle de Tongres, numéro 138, tenant du couchant à la route, du levant aux sieurs Couman et Lejeune, au midi à Joseph Simon et au nord à l'impétrant.
On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à la régence.
Liège, le 4 avril 1836.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 5 AVRIL.

Naissances : 3 garçons, 4 filles.
Décès : 1 garçon, 3 filles, 4 hommes, 3 femmes, savoir : Jean Jacques Joseph Ledoux, âgé de 49 ans, journalier, derrière St-Pholien, époux de Marie Françoise Sante. — Marie Jeanne Françoise Roufosse, âgée de 84 ans, couturière, béguinage St-Christophe. — Elisabeth Livette, âgée de 75 ans, sans profession, rue Petite Nassarue, veuve de Gilles Wery. — Judith Joly, âgée de 60 ans, servante, rue en Châtre.

ANNONCES.

HUITRES anglaises, chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

On a OUBLIÉ à St-Paul un PARAPLUIE en soie noir, le jour du vendredi saint. La personne qui l'a trouvé, est priée de le remettre n° 798, quai d'Avroy. 221

L. THOMASSIN,
MARCHAND-TAILLEUR,
RUE DE L'UNIVERSITÉ.

A l'honneur d'informer le public qu'il est de retour de PARIS avec les modes de LONGCHAMPS, et qu'il y a fait choix des articles les plus nouveaux. 219

MAGASIN DE MODES,
SOIERIES ET NOUVEAUTÉS,
RUE DE LA RÉGENCE, A LIÈGE.

M. TILMANT a l'honneur d'annoncer son retour de Paris, avec un très-beau choix de chapeaux, lingerie et nouveautés dans ce qu'il a paru de plus élégant et de plus joli. 212

A VENDRE ou à LOUER pour la St-Jean, une MAISON, quai de la Sauvenière, n° 799. 205

VENTE
DE

BELLE FUTAIE
DANS LE BOIS DE HAUTE RELOIS,
SITUÉ COMMUNE DE MOZET,

A une demi-lieu de Samson, une demi-lieu de Solayn et 3/4 de lieu d'Andenne.

Le 20 avril 1836, à onze heures du matin, MM. Hte. et Ferd. Delloye, propriétaires à Huy, feront vendre, à l'enchère, à la recette du notaire LOUMAYE, une forte quantité d'ARBRES divisés en 215 marchés propres à tous usages d'une hauteur et grosseur extraordinaires, dont plusieurs ont de 12 à 16 pieds de tour. Cette vente est une des plus belles qui aient été faites depuis long temps.
Recours aux pieds des arbres. 222
A CREDIT, etc.

La commission administrative des hospices civils de Liège, invite les personnes qui se croiraient aptes à remplir la PLACE de CONTROLEUR, à remettre leur demande avec les pièces à l'appui avant le 20 avril courant, au local des séances rue Féronstrée. Un traitement de 4800 frs. est attaché à cette place. 199

BEAU TERRAIN,
PROPRE A LA BATISSE
SITUÉ AU QUAI D'AVROY A LIÈGE
A VENDRE
SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.

Le samedi 9 avril 1836, à 3 heures du soir, en l'étude et par le ministère de M. DE BEFFE, notaire à Liège, il sera exposé à VENDRE aux enchères publiques, en masse ou en deux lots, Une partie de TERRAIN, mesurant environ 669 mètres, tenant du midi à M. Destrivaux, d'Ouest à Ledent, au quai d'Avroy et du nord-est aux vendeurs.
Sous les clauses à voir chez ledit notaire, rue Sœurs-de-Hasques, n° 281, où le plan est déposé. 620

ADJUDICATION DE RENTES.

Le lundi 30 avril 1836, à 2 heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, sise place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, les RENTES annuelles et perpétuelles dont la désignation suit :

NOS.	MONTANT des RENTES ANNUELLES.				CAPITAUX	NOMS ET PRÉNOMS DES débiteurs et leur demeure.
	Frs.	Bbl.	23	70		
1 ^e	20	0	0	23	474 00	Jh. Sougez et consors, au Rivage en Pot, commune d'Angleur.
2 ^e	17	0	0	20	413 20	Jean Renette, à Grivegnée.
3 ^e	9	03	1	11	222 80	François Brassine, au Rivage en Pot.
4 ^e	4	0	0	4	97 20	Evrard Clerbois, à Angleur.
5 ^e	32	0	0	38	972 45	Les enfants Léon. Gathoye à Magnée.
6 ^e	12	0	0	14	291 80	Les enfants Daissomont, à Romsée.
7 ^e	16	0	0	19	389 00	Idem.
8 ^e	12	0	0	14	364 67	Henri Monseur, au Rivage en Pot.
9 ^e	4	setiers			12 lit. 85 d.	Jean Joseph Yannée Id.

Ces rentes sont payées régulièrement à leurs échéances et dûment conservées par des titres nouveaux et des inscriptions. S'adresser au notaire LAMBINON, pour avoir communication des titres et des conditions. 498

VENTE

JOLIE PROPRIÉTÉ,
SITUÉE A ENGIS.

Le jeudi sept avril 1836, à trois heures précises de relevée, le notaire GILKINET VENDRA, en son étude, à Liège, rue Féronstrée, n° 588, les BIENS dont la désignation suit :

1^{er} Lot. Une belle maison avec avant cour, remise, écurie, étable, grange, jardin, bosquet et prairies arborées, le tout formant un ensemble clos de murs et de haies vives, de la contenance d'un bonnier 52 perches 56 aunes.

Cette propriété, située sur la Grande Route, à mi-chemin de Liège à Huy, se trouve placée dans un des plus beaux sites des bords de la Meuse.

La maison et bâtiments qui en dépendent sont en fort bon état, et les arbres du jardin et des prairies sont en plein rapport.

2^{me} Lot. Une prairie, située même commune d'Engis, contenant 61 perches deux aunes, joignant vers Liège à M. de Potesta, et vers Huy aux représentants Servais Donnay.

3^{me} Lot. Une terre arable, située campagne d'Engis, contenant 26 perches 15 aunes, joignant vers Huy à M. Gothot et vers Liège à M. Fabry-Beckers.

4^{me} Lot. Une terre arable, située même campagne d'Engis, contenant un bonnier 48 perches 20 aunes, joignant vers Huy à M. Distexhe, représentant Hennay, vers Liège à M. Fabry-Beckers; cette pièce est traversée par la Grande Route.

5^{me} Lot. Une pièce partie terre, partie bois, sise même campagne d'Engis, lieu dit Gottay, contenant 39 perches 23 aunes, joignant vers Huy à M. Maréchal et d'aval à M. Fabry Beckers.

6^{me} Lot. Une pièce de terre arable, contenant 26 perches 15 aunes, joignant vers Liège à Gothot, vers Huy à Destexhe. Tous ces biens sont libres de charges et il sera accordé aux acquéreurs des délais pour faciliter le paiement du prix.

La vente aura lieu en masse, ensuite en détail et par lots, tels qu'ils sont ci-dessus désignés; l'adjudication la plus avantageuse l'emportera.

S'adresser audit M. GILKINET pour plus amples renseignements. 417

LE SIROP JOHNSON
BREVETÉ.

Guérit les palpitations du cœur, les toux par quintes, catarrhes, asthmes et les rhumes opiniâtres; il agit sur les voies urinaires, sur la circulation du sang et il calme les maladies nerveuses.

Les dépôts sont : à Bruxelles chez MM. Décat, pharmacien; à Gand, Froment, ph.; à Tournay, Carrette, ph.; à Mons, Van Miert, ph.; à Namur, Lonys, ph.; à Liège, Janné, ph.; à Louvain, Vanhal, ph.; à Verviers, Etienne, pharm.

Pour toute la Hollande, on peut s'adresser chez MM. Mouton et fils, pharmaciens à La Haye. 167

BIOGRAPHIE LIÉGEOISE, ou précis historique et chronologique de toutes les personnes qui se sont rendues célèbres par leurs talents, leurs vertus ou leurs actions; dans l'ancien diocèse et pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par le Cte. de Becdelièvre.

La Biographie Liégeoise formera un volume in-8° imprimé sur papier semblable au prospectus, et sera composé de cinq livraisons, qui paraîtront successivement.

Chaque livraison est fixée à 1 franc 50 centimes; elle se compose de cinq feuilles d'impression ou 80 pages, et sera reçue franco.

On souscrit au bureau du Politique. 622

BOURSES.

PARIS, LE 4 AVRIL.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour.
Cinq pour cent, comptant...	107 90	107 95
fin courant...	00 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	81 90	82 00
fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	101 85	102 20
fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^e J. 1 ^{er} nov. comp.	46 1/2	46 1/2
fin cour.	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt...	16 1/2	16 1/2
Dte. pass. sans int. compt...	14 3/4	14 5/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Emp. royal. J. de juill. 1834.	00 00	34 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 00	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt...	104 1/4	104 1/2
fin cour.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	105 00	104 7/8
fin cour.	000 00	000 00
Banque de Belgique.	117 3/4	116 00

LONDRES, LE 2 AVRIL.

3 ^e consolidés	94 3/4	Escompte	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	103 3/4	Différées	00 00
Holl. Dette active	56 1/4	Passives	41 1/8
Id. 5 p. c.	0 0 0	Russie	000 00
Portugais, 5 p. c.	80 3/4	Bresil. Emp. 1834.	85 1/2
Id. 3 p. c.	00 00	Mexicains, 5 p. c.	00 00
Espagne. Cortés.	45 00	Colomb.	00 00

AMSTERDAM, LE 2 AVRIL.

Dette active	56 3/8	Rente française	00 00
différée	0 0 0	Métalliques	100 1/4
Billet de chance	25 00	Russie, H. et C.	105 00
Syndic. d'amort.	98 1/4	Esp. rente perp.	00 00
3 1/2	82 1/2	Naples falconnet.	94 3/4
Soc. de comm.	140 1/4	Bresiliens	87 3/4

ANVERS, LE 5 AVRIL.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam	3 1/4 p.		
Rotterdam	3 1/4 p.		
Paris p. fr. 100	pair	5 1/8 per.	4 1/2 per.
Londres p. Estr.	pair	5 1/8	4 00
Ham. p. 40 HB.	35 1/16	34 7/8	A 34 13/16
Bruxelles	1 1/4 p.		
Gand			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			fl. 500		145 00 P
D'ANVERS			BRESIL.	5	
Dette activ.	5	105 00 P	E. à L. 1824		88 3/8 P
différ.	44	44 P	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	101 3/4 A	R. P. à Am	5	45 1/2 3/4 3/8 A
A. B. 1835.			Emp. 1834		
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		à 1.		
Rte. remb.	2 1/2	97 3/4 P	dito Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103 P	A Cert. Falc.	5	94 A
Lots fl. 100.		256 P	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	4	430 P	levée 1832.	5	102 P
fl. 500.	4	681 P	à An. 1834.	5	100 3/4 A
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		117 00 P			

Nous n'avons pas eu de grandes variations. Aujourd'hui Ardoin ouvert 45 3/4 5/8 1/2 cours.
Dette passive 15 P. — Anc. différée 16 1/2.
Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures.
Ardoin 45 1/4 A.

BRUXELLES, LE 5 AVRIL.

Emp. R., fin cour	101 1/2 P	Synd. d'amort.	00
pr. à 1 mois	00 00 D	Lost. r. av. cour.	97 1/2 P
Dette active	54 1/4 A	inscrip.	103
Emp. de 1832.	98 1/2 P	Métalliques	94 1/4 P
Act. Société Gén.	785 00 A	Naples	101 1/2 A
So. de Com. de cv	129	Rome	88 00 E
Ban. de Belgique	116 1/2 P	Bresil. Rotsch.	45 1/4 A
So. du c. de S.-O.	107 00 P	Emp. Ard. 1835.	00 00
S. Hauts-Four.	118 00 P	Emp. Guebh.	00 00
Wasse-Hornu.	98 00 P	P. à Am.	00 00
Bauq. fonce.	96 1/2	Ein cour.	16 1/2
S. du Cha. Flenu.	109 00 P	D. différée	21 1/2
Sclessin.	104 01 P	Id. 1835.	09 00
Société nationale.	117 00 P	Cortés à Paris.	00 00
Gall-Rus. ad. Br.	00 00 P	à Londres.	10 00
Levant de Flenu.	100 00 P	Coup. Cortés.	10 00
Charb. d'Ongrée.	104 3/4 P	CHANGES.	
Sars-Longchamps	102 1 P	Amsterdam	01 P
Fourn. des Vennes	103 00 P	Londres ct.	0 00
St-Léonard.	100 1/2 P	2 mois.	
Dette active. Hol.	55 3/8	Paris.	

VIENNE, LE 26 MARS.

Métalliques, 103 1/2. — Actions de la banque, 1356 00.

MARCHÉ.

Liège, le 5 mars. — Froment, Thectolitre, 13 49.
Seigle, 9 62.

H. Lionac, Imp. du Jour. rue du Pô-d'Or, n° 622, à Liège.